

# Informations sur la sécurité du produit

## Benne basculante type BK 150

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

**Numéros d'article :** 73367, 73363, 73358, 73354, 73019, 73012

### Instructions de sécurité:

- Toujours porter des vêtements de protection appropriés, y compris des chaussures de sécurité et des gants.
- Utiliser uniquement pour une utilisation avec des chariots élévateurs adaptés.
- Ne pas dépasser la capacité de charge maximale de 2000 kg.
- Avant l'utilisation, s'assurer que la benne basculante est correctement et solidement fixée au chariot élévateur.
- Ne pas se tenir à proximité du récipient pendant le basculement et le vidage ; éviter les personnes dans la zone de danger.
- Effectuer des inspections régulières de la benne basculante afin de détecter tout dommage ou toute usure.
- Utiliser des protections auditives appropriées en cas de niveaux sonores élevés pendant le fonctionnement.
- Lire et suivre le mode d'emploi ; en cas de questions, contacter le fabricant.
- L'utilisation de la benne basculante ne peut être effectuée que par du personnel formé à cet effet.
- Avant d'utiliser la benne basculante, s'assurer que l'environnement est libre de tout obstacle.
- Un entretien et une inspection réguliers de la benne basculante sont nécessaires pour une utilisation en toute sécurité.
- Respecter les mesures de sécurité contre le renversement.
- Assurez-vous que le conteneur basculant est positionné sur une surface stable avant de le basculer.
- N'utilisez le câble de commande qu'à partir de la position prévue.
- N'utilisez pas la force si le basculement ne fonctionne pas correctement.
- Respectez les consignes de sécurité et les instructions d'utilisation du fabricant.
- Attention : risque de renversement en cas de mauvaise manipulation de la benne basculante.
- Sécurisez toujours le récipient pour éviter qu'il ne bascule ou ne tombe accidentellement.
- Utilisation uniquement par des personnes qualifiées et formées.
- Évitez tout changement ou modification non autorisé(e) de la benne basculante.
- Une utilisation non conforme peut entraîner des blessures graves ou des dommages.